REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
MANCHE
CANTON
CREANCES

Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un le vendredi 21 mai à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy CLOSET, Maire.

Etaient présents : M. Guy CLOSET, Mme Isabelle EVE, M. Guy ADAM, M. Daniel BERARD, M. Jean-Louis ADDE, M. Jean-Pierre LEHADOUEY, Mme Géraldine VALOGNES, M. Gaëtan LE CORVEC, , Mme Wandellina POULAILLER, Mme Maryvonne ENAULT, Mme Florence LEQUERTIER
Absents excusés : /
Absents : /
Secrétaire de séance : Mme Florence LEQUERTIER

Approbation du compte-rendu du 09 avril 2021.

1. Présentation de l'étude d'Avant-Projet Définitif (APD) de la médiathèque par l'architecte Gilles PEETERS

M. Peeters présente l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la construction d'une médiathèque/espace numérique.
M. LENESLEY décrit l'avant-projet définitif des lots techniques et suggère d'ajouter une borne wifi.
M. LE CORVEC propose d'étudier la version d'un lamellé collé à la place des poutres IPN ce qui fera l'objet d'une variante.

2. Délibération pour l'étude d'Avant-Projet Définitif (APD) de la médiathèque après présentation par les membres du cabinet d'architectes BOISROUX

Le cabinet BOISROUX-PEETERS présente l'étude d'Avant-Projet Définitif.

COUT ESTIMATIF TRAVAUX APD

- Terrassement / VRD / Gros œuvre	530€ht/m²
- Charpente / Bardage	436€ht/m²
- Couverture / Etanchéité	157€ht/m²
- Menuiseries Extérieurs	218€ht/m²
- Menuiseries Intérieurs / cloisons / doublages / Faux plafonds	244€ht/m²
- Peintures	62€ht/m²
- Sols souples / Pvc muraux	76€ht/m²
- Chauffage / Plomberie / Ventilation (hors double flux)	177€ht/m²
- Electricité	163€ht/m²
Total coût travaux exprimés en € HT par m² SHAB	2 063€ ht/m²
Total coût travaux pour 115 m² € HT (115 x 2063) =	**237.245€ ht**
- Honoraires MOE (7 74% +0 8% OPC) =	20.260€ ht
- Sondage sols	2 458€ ht
- Contrôle technique	2 865€ ht
- CSPS	2 030€ ht
Total coût honoraires divers =	**27.613€ ht**
COUT OPERATION =	**264.858€ ht**

Après en avoir délibéré à 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, l'APD est approuvé.

3. Délibération après examen des devis pour la mission de Contrôle Technique, la mission coordination SPS (Sécurité Protection Santé) et la mission sondages de sols – projet médiathèque

L'architecte, M.PEETERS, présente les offres de devis de chaque organisme pour la mission de contrôle Technique :
Qualiconsult : 2865€ HT
Dekra : 3200€ HT
Socotec : 3300€ HT

L'architecte, M.PEETERS, présente les offres de devis de chaque organisme pour la mission de coordination SPS :
Qualiconsult : 2030€ HT
Socotec : 2333.33€ HT
Dekra : 3200€ HT

L'architecte, M.PEETERS, présente les offres de devis de chaque organisme pour la mission de sondages de sols :
Technosol : 2622€ HT
Fondouest : 2470€ HT
Fondasol : 2458€ HT
Le maître d'œuvre conseille à son maître d'ouvrage de retenir l'offre Qualiconsult pour le contrôle technique d'un montant de 2865€ HT, l'offre Qualiconsult pour le CSPS d'un montant de 2030€ HT et l'offre Fondasol pour les sondages de sol d'un montant de 2458€ HT.
Après en avoir délibéré à 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions le conseil municipal décide de retenir l'offre Qualiconsult pour le contrôle technique d'un montant de 2865€ HT, l'offre Qualiconsult pour le CSPS d'un montant de 2030€ HT et l'offre Fondasol pour les sondages de sol d'un montant de 2458€ HT.

4. Délibération sur les frais de fonctionnement de l'école de Saint-Germain-Sur Ay / année scolaire 2019-2020

Le montant de la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école de SAINT-GERMAIN-SUR-AY s'élève à 265 euros par élève pour l'année scolaire 2019 – 2020.
20 enfants de BRETTEVILLE-SUR-AY ont été à cette école pendant l'année scolaire 2019 – 2020 ce qui correspond à un montant de 5 300 euros.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement à hauteur de 5 300 euros.

5. Délibération pour l'attribution d'une subvention au titre de l'année 2020 à hauteur de 47€ par jeune licencié au club de groupement jeunesse sportive de l'AY

Cette demande de subvention concerne 3 jeunes licenciés soit une demande d'un montant de 141€.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement de cette subvention.

6. Délibération pour l'attribution d'une subvention en faveur de l'autonomie des jeunes pour le financement d' un fonds d'aide aux jeunes

Cette demande de subvention s'élève à 0.23€ par habitant, soit 0.23€x402, soit 92.46€
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement de cette subvention.

7. Délibération pour l'approbation d'une décision modificative sur le budget primitif communal 2021

Présentation de la décision modificative suivante :

•recettes d'investissement :

compte 1311-041 : - 10 258.20
compte 1342 : + 10 258.20

•dépenses d'investissement :

compte 1311-041 : -10 258.20
compte 1332 : 10 258.20

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette décision modificative sur le budget primitif communal 2021

8. Délibération pour l'approbation d'une plus-value concernant les travaux de sécurisation du Bourg

Dans le cadre des travaux de sécurisation du Bourg, M. Le Maire précise qu'il est nécessaire de réhausser les grilles d'évacuation des eaux usées/eaux pluviales.
Pour cette mise à la côte des regards eaux usées/eaux pluviales, M. Le Maire précise que ces travaux représentent une plus-value d'un montant de 6 000€ HT
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette plus-value.

9. Organisation des élections départementales et régionales

Les assesseurs non-vaccinés devront effectuer un test RT- PCR ou antigénique ou autotest dans les 48h précédant le scrutin.
Les panneaux électoraux seront mis en place au niveau de la mairie.
Le bureau de vote pour les départementales et le bureau de vote pour les régionales se tiendront dans une même salle : salle polyvalente espace Robert Jabet.
Ouverture des bureaux de vote de 8 heures à 18 heures.
M. Le Maire présente une proposition d'organisation de la tenue des bureaux de vote avec deux créneaux :
de 8h à 13h et de 13h à 18h
La proposition est approuvée par l'ensemble des conseillers.

10. Proposition d'achat de terrain à la plage

Un propriétaire d'un terrain de 500m² situé rue du rivage, nous propose l'achat de ce dernier.
Le conseil municipal fixe un plafond de 1200€ frais de notaire inclus.
6 conseillers sont favorables à cette proposition.

11. Proposition d'achat de l'accotement entrée Bourg pour réalisation d'un trottoir D136

La superficie de cet accotement est de 68m².
Une négociation est nécessaire avec la propriétaire Mme Machado.

12. Point sur l'évolution du dossier des concessions au cimetière

M. BERARD présente l'avancement du dossier des concessions au cimetière.
2/3 des tombes ont été recensées sans concessions.
•les principales étapes du projet :
1-fin juin 2021 : affichage plan et liste des concessions en état d'abandon
2-septembre/octobre 2021 : convocation au premier procès-verbal de constat d'abandon envoi en lettre recommandée avec accusé de réception
3-octobre/novembre 2021 : parution dans un journal régional rubrique annonces locales
4-novembre/décembre 2021 : constat d'abandon en présence d'un officier de police judiciaire
5-Fin 2024 : si l'état d'abandon demeure, un Procès-Verbal est dressé par Le Maire.
Après un délai d'un mois le conseil municipal est saisi pour décision finale.
Mise en place d'un arrêté par Le Maire.

13. Commission curage à compléter

La commission curage sera complétée par deux habitants « non-élus » :
- Jacques TIREL
- Didier LEBREUILLY

M. Le Maire souligne la nécessité de la mise en commun des compétences et des connaissances.

14. 5 Mai 2021 : rencontre avec la DDTM et ACRI sur les risques de submersion, PPRN (Plan de Présentation des Risques Nature)

Plusieurs sujets ont été abordés sous forme de questionnaire :
- débordement des cours d'eau
- ruissellement des eaux de pluie
- remontées de nappes
- submersions marines

15. 7 Mai 2021 : permanence à la mairie de la Maison du Pays, France Services pour des aides à la déclaration des impôts sur le revenu

Cette permanence a permis de renseigner et d'aider plusieurs personnes à remplir leur déclaration d'impôts sur le revenu.

16. 8 Mai 2021 : participation à la cérémonie selon les consignes sanitaires

Au vu du contexte sanitaire, la cérémonie s'est déroulée en comité restreint.

17. Travaux réalisés / en cours

•4 mai 2021 rangement des archives : M. Le Maire remercie les élus et salue le travail effectué dans la salle des archives.
•6 mai 2021 : des buses ont été retirées pour reprofilage du réseau eaux pluviales sur le terrain de Mrs LEBARILLIER.
•07 juin 2021 : les travaux de sécurisation du Bourg sont prévus en Juin et seront pilotés par le service Départemental des routes; une réunion de lancement des travaux est programmée le 7 juin.

18. Questions diverses

•L'aménagement d'un accès à la plage dans le prolongement de la Charrière Delabres ainsi qu' un renforcement de la rampe d'accès existante dans le prolongement du Chemin Pouillat vont être réalisés avant le 15 /07/2021.
•Les 10 règles d'or et les 2 implantations proposées pour le stationnement des tracteurs côté Pillet et côté St Germain sur Ay ont été retenus. Nous attendons prochainement la convention d'utilisation temporaire du domaine public maritime.
•L'ouverture de la Paillote aura lieu le samedi 22 mai 2021.
•Après consultation, un appel d'offres pour la maitrise d'œuvre des logements communaux va être lancé auprès de trois maitres d'œuvre.
•Une réunion PLUI aura lieu le 25 mai à Lessay.
•La repose des buses pour reprofilage du réseau eaux pluviales le long de la parcelle de Mrs LEBARILLIER est prévue le 27 mai.
•Les containers de la Quenaudière et de la Féerie Rothoville ont été retirés (bacs non triés).
•L'éparage des haies démarrera en juin.
•Les travaux de la rue Siméon Luce commencent le 31 mai.
•Le bail rural de la parcelle ZK108 a été signé et remis à Mr Jérôme LEBREUILLY le 25 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h15